

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 juillet 2023

L'an 2023 et le 20 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 12 juillet 2023.

Date de la convocation : 12 juillet 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Délibération N° 20-07-2023 / N°119

Etaient présents les membres en exercice : 70

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, René Pruvost, Marc Degrendele, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 17

Membres votants : 93

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Eric Caron, David Duchateau

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenot suppléé par Arnaud Delame, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne

Absents excusés : Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, André Michel, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marie Bernard, Stéphane Gomès

Absents ayant donné procuration : Pascal Coin ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Muriel Roussel, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Yves Lieppe, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Alain Traisnel ayant donné procuration à Roland Descamps, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magalie Jonard, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André

Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Damien Bri
Poulain.

Secrétaire de séance : Pierre Cuvillier

Titre de la délibération : Demande de subvention au titre du FIEET – Lutte contre les frelons sur le territoire de la CCCA

Cet automne, plusieurs maires ont été interpellés par leurs administrés par la présence de nids de frelons asiatiques repérables suite à la chute des feuilles. Plus de 130 nids ont été repérés sur notre territoire dont 80 % sur le domaine privé.

Comme pour tout type d'insectes, le maire doit prendre certaines mesures au titre de l'article L. 2212-2 du CGCT relatif aux pouvoirs de police : sa seule obligation en cas de danger pour la sécurité publique est de supprimer les habitats de nuisibles dans les espaces publics dont il est gestionnaire (voirie communale ou des écoles primaires).

La Communauté de Communes, bien consciente du problème, aimerait participer à cette lutte à l'échelle de son territoire (achats de pièges à frelons, communication, participation aux frais de destruction des nids, achat de combinaisons, de matériels de destruction...)

Monsieur le Vice-Président explique que la Communauté de Communes aimerait bénéficier du Fonds d'Intervention sur les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET), développé par le Département du Pas-de-Calais, qui vise à soutenir les actions en faveur de la faune et la flore locales pour faire face au déclin de la biodiversité.

Considérant que la lutte contre les frelons est éligible dans le cadre du FIEET, Monsieur le Vice-Président propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département, afin de solliciter une subvention de 20 000€.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 11 juillet 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires au dépôt de cette demande de subventions.
- De signer tout document relatif à cette demande de subvention,

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/07/2023 et publication ou notification du 27/07/2023